



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



INSTITUT NATIONAL  
DE L'ORIGINE ET DE  
LA QUALITÉ

Olivier RUSSEIL  
Délégué territorial Nord-Est

Dossier suivi par : Yannick QUIRIN  
Tél : 03 89 20 16 87  
Mail : y.quirin@inao.gouv.fr

N/Réf : OR/SA/LET142.25

Monsieur le Président  
Syndicat Mixte du SCoT des Vosges Centrales  
Maison de l'Habitat et du Territoire  
1 Avenue Dutac  
88000 EPINAL

Colmar, le 22 décembre 2025

### **Objet : Modification simplifiée du SCoT des Vosges Centrales**

Monsieur le Président,

Par courrier en date du 26 septembre 2025, vous avez bien voulu me faire parvenir, pour examen et avis, le dossier de modification simplifiée du SCoT des Vosges Centrales.

Les communes du SCoT sont situées dans l'aire géographique des Appellations d'Origine Contrôlée/Appellations d'Origine Protégée (AOC/AOP) « Miel de Sapin des Vosges » et « Munster ».

La commune de LE CLERJUS est située dans l'aire géographique de l'Appellation d'Origine Contrôlée (AOC) « Kirsch de Fougerolles ».

Les communes sont situées dans l'aire géographique de l'Appellation d'Origine Contrôlée (AOC) « Mirabelle de Lorraine », à l'exception des communes de ARCHES, ARCHETTES, AYDOILLES, BADMENIL-AUX-BOIS, BELLEFONTAINE, CHANTRAINE, CHARMOIS-L'ORGUEILLEUX, CHAUMOUSEY, CHAVELOT, DARNIEULLES, DEYVILLERS, DIGNONVILLE, DINOZE, DOGNEVILLE, DOMEVRE-SUR-AVIÈRE, DOMMARTIN-AUX-BOIS, DOMPIERRE, DOUNOUX, EPINAL, FONTENOY-LE-CHATEAU, GIRANCOURT, GOLBEY, GRUEY-LES-SURANCE, HADOL, HAROL, JARMENIL, JEUXEY, LA BAFTE, LA CHAPELLE-AUX-BOIS, LA HAYE, LA VOGUE-LES-BAINS, LEDEVILLE-ET-BONFAYS, LES FORGES, LES VOIVRES, LONGCHAMP, MONTMOTIER, PADOUX, PIERREFITTE, POUXEUX, RAON-AUX-BOIS, RENAUVOIS, SANCHEY, SERCOEUR, THAON-LES-VOSGES, TREMONZEY, URIMENIL, UXEGNEY, UZEMAIN, VAUDEVILLE, VILLE-SUR-ILLON, VILLONCOURT et XERTIGNY.

Elles appartiennent à l'aire de production des Indications Géographiques Protégées (IGP) « Bergamotes de Nancy », « Emmental français Est-Central » et « Mirabelles de Lorraine ».

Les communes de BELLEFONTAINE, CHARMOIS-L'ORGUEILLEUX, DOUNOUX, FONTENOY-LE-CHATEAU, GRUEY-LES-SURANCE, HADOL, LA CHAPELLE-AUX-BOIS, LAHAYE, LA VOGUE-LES-BAINS, LE CLERJUS, LES VOIVRES, MONTMOTIER, PIERREFITTE, TREMONZEY, URIMENIL, UZEMAIN et XERTIGNY appartiennent à l'aire de production de l'Indication Géographique Protégée (IGP) « Gruyère ».

Le projet objet de la saisine consiste en la modification simplifiée n°1 du SCoT des Vosges Centrales.

Ce document, initialement approuvé en 2007, couvre aujourd'hui le territoire de 154 communes associées dans les communautés d'agglomération d'Epinal et communauté de commune de Mirecourt-Dompaire.

L'objet de la modification simplifiée est :

- de rectifier l'objectif de consommation foncière pour la période 2021-2030,
- d'établir des objectifs de réduction de l'artificialisation jusqu'en 2050.

Cette évolution du document d'urbanisme vient impacter le rapport de présentation, le PADD et le DOO.

Après étude du dossier, je vous informe que l'INAO n'a pas d'autre remarque à formuler sur ce projet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour la Directrice  
et par délégation,



Olivier RUSSEIL

Copie : DDT 88